

**Projet d'aménagements hydroélectriques  
de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs  
par Hydro-Québec**

**Dossier : 6211-03-038**

**Compte rendu de la période d'information  
et de consultation publiques  
du 17 août au 1<sup>er</sup> octobre 2004**

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs par Hydro-Québec* a pris fin le 1<sup>er</sup> octobre 2004. Conformément au mandat qui lui a été confié le 4 août 2004 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 17 août au 1<sup>er</sup> octobre 2004, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

---

---

## Le projet

### Justification et description

Hydro-Québec propose de construire deux nouveaux aménagements hydroélectriques aux sites de la chute Allard et des rapides des Cœurs situés dans le tronçon de la rivière Saint-Maurice compris entre le Réservoir Gouin et le Réservoir Blanc. Ces aménagements seraient respectivement à 120 km et à 108 km de route au nord-ouest de La Tuque. L'accès aux sites des ouvrages se ferait par la route 25 et par des chemins forestiers existants. Les centrales auraient une puissance totale d'environ 138 mégawatts (MW) et ne modifieraient pas la gestion de la rivière. Selon les prévisions, leur construction débiterait au printemps de 2005 et leur mise en service devrait avoir lieu en 2007 et en 2008. Le coût total de réalisation du projet est estimé à 680 millions de dollars.

L'aménagement de la Chute-Allard comprendrait deux barrages-poids situés de part et d'autre de la prise d'eau de la centrale, un évacuateur de crues à vannes gonflables et un évacuateur de crues à vannes verticales ainsi qu'une centrale en surface équipée de six groupes turbines-alternateurs. La centrale serait exploitée au fil de l'eau sous une hauteur de chute d'environ 17 m, son débit d'équipement serait de 396 m<sup>3</sup>/s et sa puissance installée de 62 MW produirait, en moyenne, 369 gigawattheures (GWh) annuellement. La retenue créée par le barrage s'étendrait sur 5,1 km jusqu'à la réserve de Wemotaci. Le bief serait exploité au niveau de 346 m, ce qui ennoierait une superficie d'environ 2 km<sup>2</sup>. L'aménagement des Rapides-des-Cœurs comprendrait un barrage en enrochement d'environ 20 m de hauteur, deux barrages-poids situés de part et d'autre de la prise d'eau de la centrale, un évacuateur de crues à vannes verticales et une centrale en surface équipée de six groupes turbines-alternateurs. Cette centrale serait exploitée au fil de l'eau sous une hauteur de chute d'environ 22 m. Son débit d'équipement serait de 396 m<sup>3</sup>/s et sa puissance installée serait de 76 MW pour une production annuelle moyenne 481 GWh. La retenue créée par le barrage s'étendrait sur 22 km jusqu'à la hauteur de la station ferroviaire de Vandry. Le niveau normal du bief serait de 299,5 m, ce qui ennoierait une superficie d'environ 3,7 km<sup>2</sup>.

*(Extrait du communiqué émis le 17 août 2004)*

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent habituellement d'informations colligées lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

Aucune préoccupation n'a été portée à l'attention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au cours de cette période d'information et de consultation publiques. Toutefois, le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, a reçu une demande d'audience pendant cette période, il a donc donné au BAPE le mandat de tenir une audience publique sur le projet à partir du 20 septembre 2004.

## Les activités d'information et de communication

### Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale de La Tuque	575, rue Saint-Eugène
Bibliothèque municipale de Wemotaci	20, rue Waratinak
Ville de Trois-Rivières	1325, place de l'Hôtel-de-Ville

### Le site Internet

Tous les documents reçus, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
14 août 2004	La Presse	
14 août 2004	Le Soleil	
14 août 2004	Le Nouvelliste	
14 août 2004		L'Écho de La Tuque
14 août 2004		L'Hebdo du Saint-Maurice
14 août 2004		L'Hebdo Journal
14 août 2004		L'Hebdo Mékinac Des Chenaux
4 septembre 2004	La Presse	
4 septembre 2004	Le Soleil	
4 septembre 2004	Le Nouvelliste	
4 septembre 2004		L'Écho de La Tuque
4 septembre 2004		L'Hebdo Journal
4 septembre 2004		L'Hebdo du Saint-Maurice
4 septembre 2004		L'Hebdo Mékinac Des Chenaux

## Le communiqué de presse diffusé par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
17 août 2004 Annonce de la période d'information et de consultation publiques	Les quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques de la Mauricie	264	Site du BAPE CNW

## La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Ce sont surtout les médias régionaux de la Mauricie qui ont fait la couverture de ce projet. Des articles traitant du projet et de la période d'information et de consultation publiques ont été publiés dans *Le Nouvelliste* et des reportages ont été effectués par Radio-Canada, TQS et CIGB-FM. De plus, des entrevues ont été accordées à deux stations de radio, soit la station CFLM-AM de La Tuque ainsi que la station CHLN-AM de Trois-Rivières. Une revue de presse des articles qui ont été publiés et des extraits des médias électroniques est contenue au dossier.

Québec, le 5 octobre 2004



Catherine Roberge, conseillère en communication, chargée du dossier